



Fiche d'information - évolution des coûts « Hôpital (stationnaire) »

Date : 22 septembre 2023

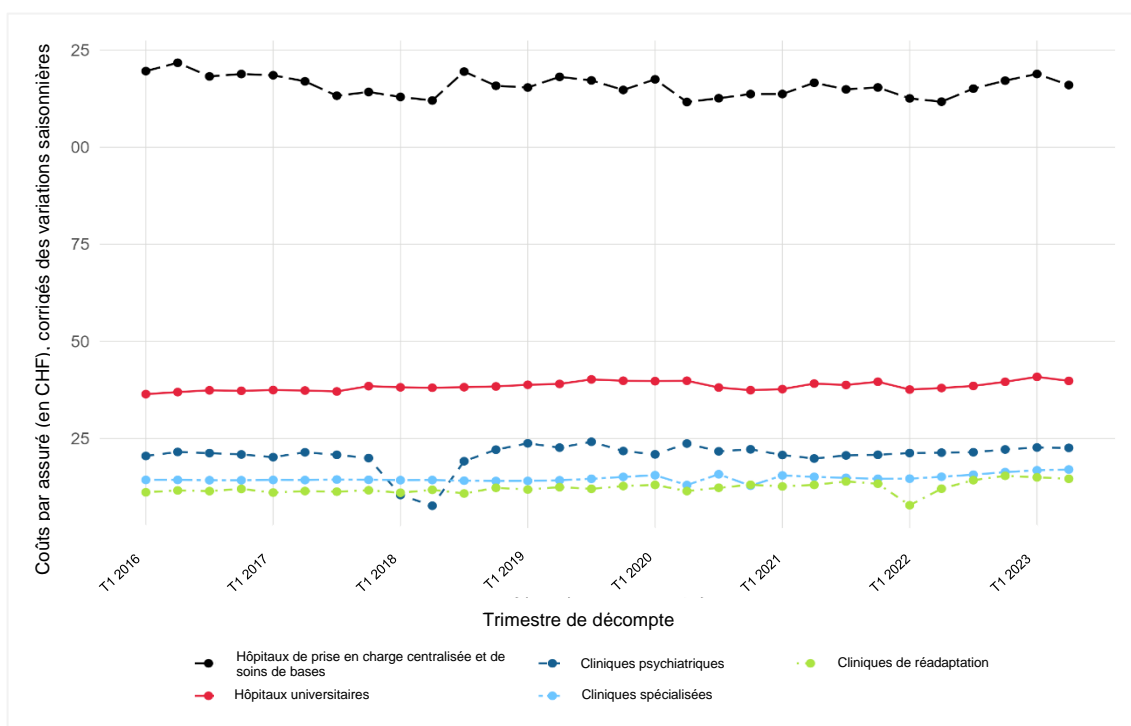
Messages clés

Chiffres : sous réserve d'effets comptables, les évolutions suivantes ont pu être observées (selon la date de décompte auprès de l'assureur) :

- Le nombre de cas facturés au 1^{er} trimestre 2023 a augmenté par rapport au même trimestre de l'année précédente, passant d'environ 40 à 43 cas pour 1000 assurés. Cette évolution est due en premier lieu aux soins somatiques aigus et, dans une moindre mesure, à la réadaptation. En psychiatrie, le nombre de cas est resté stable. Si l'on considère la période de 2016 et 2023, le nombre de cas a plutôt eu tendance à baisser.
- Il ne ressort pas de l'analyse des prix de base que les hausses de prix entre 2022 et 2023 aient contribué de façon significative à l'évolution des coûts.
- Au niveau des régions, les coûts ont notamment augmenté, du 1^{er} trimestre 2022 au 1^{er} trimestre 2023, de 20 % dans l'Espace Mittelland, dans la région lémanique et au Tessin.
- Parmi les groupes d'âge, c'est celui des 66 ans et plus qui génère les coûts les plus élevés. C'est dans ce groupe que les coûts bruts par assuré ont le plus augmenté (passant de 527 francs au 1^{er} trimestre 2022 à 602 francs au 1^{er} trimestre 2023).
- L'analyse de l'évolution des coûts par type d'hôpital n'a pas permis d'identifier de différences significatives.
- **Remarque** : il n'est pas possible à ce jour de tirer des conclusions solides pour le 1^{er} semestre 2023, car c'est l'évolution des coûts en fonction de la date de traitement qui est pertinente pour l'évolution des primes et, selon toute probabilité, tous les décomptes pour les prestations du 1^{er} semestre 2023 ne sont pas encore disponibles.

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, www.ofsp.admin.ch
Cette publication est également disponible en allemand et italien.



Commentaires : Le graphique illustre les coûts bruts de l'AOS pour le secteur hospitalier stationnaire en CHF par habitant, par trimestre de décompte et par type d'hôpital. Les séries temporelles sont corrigées des variations saisonnières. Exemple de lecture : au T1 2023, les coûts bruts des hôpitaux universitaires étaient d'environ 43 francs par assuré. Le type d'hôpital « Cliniques spécialisées » comprend les cliniques de chirurgie, de gériatrie, de pédiatrie, de gynécologie et de néonatalogie, les maisons de naissance ainsi que divers cas spéciaux. Source : pool de données de SASIS SA, calculs des auteurs. ((légendes graphiques))

Raisons de la hausse des coûts

1. Retards dans les décomptes suite à la mise en place de ST Reha

Un tiers de l'augmentation des coûts s'explique par la mise en place de la structure tarifaire ST Reha 2022, qui a entraîné des retards dans la facturation et les décomptes. Les retards des trimestres précédents ont été rattrapés aux 1^{er} et 2^e trimestres 2023 (cf. « 1 » dans le graphique ci-dessous).

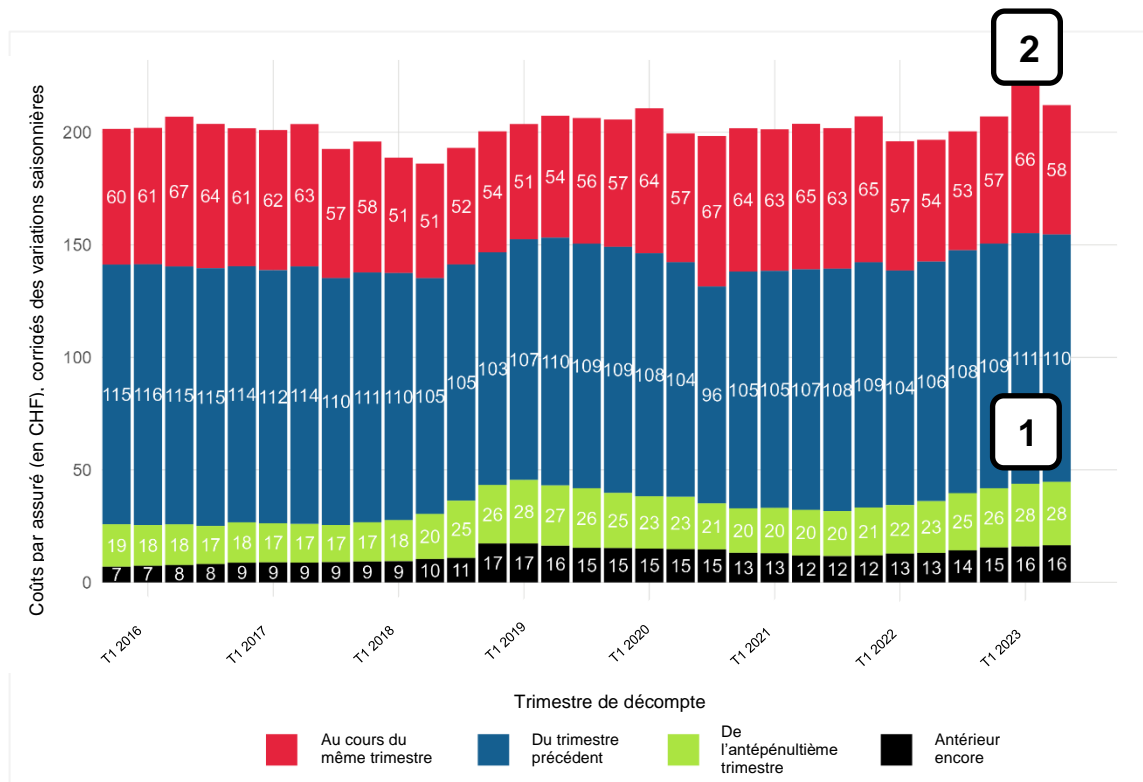
2. Changements dans la vitesse de facturation et de décompte pour les soins somatiques aigus

Deux tiers de la hausse des coûts dans le secteur hospitalier stationnaire sont dus aux soins somatiques aigus. Là aussi, une partie au moins de la progression observée devrait s'expliquer par des changements dans la vitesse de facturation et de décompte. L'accélération de la facturation a fait augmenter, au 1^{er} trimestre 2023, le nombre de prestations facturées au cours du même trimestre (cf. « 2 » dans le graphique ci-dessous). Raisons possibles selon certaines réponses à nos demandes de précisions :

- Un groupe hospitalier établi depuis peu ses factures plus rapidement qu'auparavant.
- Une augmentation des tarifs fixée au niveau cantonal a nécessité des versements supplémentaires.

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, www.ofsp.admin.ch
 Cette publication est également disponible en allemand, italien et anglais.



Commentaires : Le graphique illustre les coûts bruts de l'AOS pour le secteur hospitalier stationnaire en CHF par habitant, par trimestre de décompte et pour diverses plages temporelles de fourniture des prestations. Les séries temporelles sont corrigées des variations saisonnières. Exemple de lecture : au T1 2023, les coûts bruts dans le secteur hospitalier stationnaire étaient de 66 francs par assuré quand toutes les prestations effectivement fournies au cours de ce trimestre avaient été prises en compte, et de 177 francs par assuré quand, en plus, toutes celles effectivement fournies au cours du T4 2022 l'avaient aussi été.
Source : pool de données de SASIS SA, calculs des auteurs.

Mesures

La Confédération s'efforce de mettre en œuvre des mesures visant à freiner les coûts dans le domaine hospitalier stationnaire.

1) Critères de planification hospitalière

Par la modification du 23 juin 2021 de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal ; RS 832.102), le Conseil fédéral a poursuivi l'uniformisation des critères à appliquer par les cantons pour leur planification des hôpitaux, des maisons de naissance et des établissements médico-sociaux (EMS). Dans le domaine des hôpitaux, des exigences uniformes facilitent la coordination des planifications entre les cantons. Les cantons sont encouragés à coordonner davantage leur planification des hôpitaux et des EMS. Les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

2) Principes de tarification pour le domaine stationnaire

Aujourd'hui, la méthode de calcul des forfaits par cas pour la rémunération des traitements hospitaliers stationnaires peut varier d'un canton et d'un hôpital à l'autre. La modification prévue de l'OAMal sur les principes de tarification dans le domaine stationnaire des hôpitaux et des maisons de naissance garantit que la tarification se fera à l'avenir dans toute la Suisse de façon transparente, selon une méthode uniforme et en maîtrisant les coûts. Les travaux correspondants sont en cours.

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, www.ofsp.admin.ch
Cette publication est également disponible en allemand, italien et anglais.